Fiche thématique **11**

GOUVERNANCE POLITIQUE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique ont réitéré en de nombreuses occasions leur attachement aux principes de bonne gouvernance politique et à une action collective, via les institutions à l'échelon des régions ou du continent, visant à améliorer le processus démocratique et le respect des droits de l'homme. Ainsi, l'Union africaine (UA) a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des changements de gouvernements opérés par des moyens non constitutionnels. Grâce au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les gouvernements africains disposent d'un cadre pour surveiller et encourager l'application des principes de bonne gouvernance. Dans ce contexte, les participants au 16e Sommet de l'UA, tenu en janvier 2011 ont créé une Architecture panafricaine de gouvernance (APG) afin d'accroître la capacité de l'UA à promouvoir, évaluer et suivre l'évolution de la gouvernance. Les chefs d'État et de gouvernement se sont également engagés, à travers la Déclaration du Caire de septembre 2011, à accélérer la ratification et l'adoption des instruments pertinents de l'UA. L'APG renforce les chartes et protocoles déjà adoptés en vue d'améliorer la gouvernance politique, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises, de même que les mesures prises pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, notamment la Stratégie des Droits de l'Homme pour l'Afrique. Signée par 39 pays et ratifiée par 15 États, la Charte est entrée en vigueur en février 2012. Elle engage les États à mettre en place des comités électoraux indépendants, à élaborer des codes de conduite et des normes à destination des institutions démocratiques, à instaurer l'état de droit, à appliquer les principes d'une bonne gouvernance politique, économique, et sociale, et crée une obligation de réagir aux actes anticonstitutionnels qui sont commis sur le territoire des États membres. L'UA a élaboré un cadre à l'appui du suivi de l'application de la Charte.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont accueilli favorablement l'intérêt porté par l'Afrique à la qualité de la gouvernance. Ils se sont engagés à apporter leur soutien au MAEP et aux mécanismes qui s'y rattachent, tout en reconnaissant que leur rôle dans le domaine de la gouvernance en Afrique ne pouvait être que limité. La Stratégie commune UE-Afrique sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme a contribué à forger l'axe central de l'Architecture panafricaine de gouvernance. Sous les auspices des Nations unies, les partenaires ont souscrit plusieurs engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux droits civiques et aux droits politiques. En réponse aux événements récents dans la région, les partenaires au développement ont réaffirmé leurs engagements universels en faveur de la liberté et de la démocratie. En vertu du Partenariat de Deauville de 2011, les partenaires s'engagent à soutenir les pays ayant amorcé un processus de transition vers une société libre, démocratique et tolérante.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Le bilan varie en fonction des pays et des domaines de gouvernance. Selon l'édition 2012 de l'Indice Ibrahim, qui mesure la qualité de la gouvernance des pays africains, la gouvernance s'est globalement améliorée en Afrique entre 2000 et 2011, puisque 11 des 14 indicateurs de l'indice sont en progrès. On observe les avancées les plus marquées dans les catégories « développement économique durable » et « développement humain , alors que les résultats sont en recul dans les catégories « sécurité et souveraineté du droit » et « participation et droits de l'Homme ». Ces tendances seront examinées de façon plus approfondie dans le Rapport sur la gouvernance en Afrique (III) « Elections and the Management of Diversity in Africa ».

Dans ce tableau d'ensemble, les élections restent l'expression la plus visible et tangible de l'engagement de l'UA et de ses États membres en faveur de la démocratie et de la gouvernance. Entre janvier 2012 et la fin mars 2013, 30 pays ont organisé des élections présidentielles ou législatives. L'UA et les organisations régionales ont soutenu ces processus au moyen de missions d'observation des élections et en apportant une assistance technique aux organes de gestion des élections. Elles ont également appuyé le transfert pacifique du pouvoir après les élections, et pris des positions très fortes contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Le déploiement du MAEP se poursuit : 33 pays y participent désormais, dont 17 ont fait l'objet d'un examen dans ce cadre et se trouvent à des stades différents dans la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux. Des changements sont intervenus dans l'infrastructure judiciaire du continent avec la création de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et sous l'effet des actions menées au niveau du Parlement panafricain.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont prêté leur concours à des initiatives visant à renforcer l'état de droit et à améliorer la surveillance parlementaire et la participation de la société civile. Ils ont apporté un soutien aux phases d'amont du MAEP à travers un Fonds d'affectation spéciale du PNUD, et ont aidé les pays à procéder à des auto-évaluations ou à concevoir des plans d'action nationaux. Les apports financiers sont modestes mais connaissent une croissance deux fois plus rapide que le reste de l'aide. L'aide consentie pour l'assistance aux élections a triplé en dix ans pour atteindre 260 millions de dollars EU en 2011, en baisse par rapport à 2010. Le soutien à la participation démocratique et à la société civile a augmenté en 2011, à 705 millions, et a presque doublé au cours de la période. Les partenaires au développement ont également soutenu les processus de transition en Afrique du Nord avec l'établissement du Partenariat de Deauville, par le biais i) de processus politiques pour soutenir la transition

L'Union africaine et les institutions régionales continuent de fournir un leadership fort, mais davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer les institutions responsables et promouvoir des élections libres et équitables.

© PNUD

démocratique et favoriser les réformes de gouvernance et ii) d'un cadre de stabilité économique pour une croissance durable et inclusive.

Les résultats

On observe depuis trois ans une augmentation du nombre de régimes politiques reposant largement sur des principes démocratiques, d'état de droit et de séparation des pouvoirs, et une baisse du nombre de régimes autocratiques et de régimes qui ne sont soumis à aucun contrôle. La plupart des pays africains sont devenus des démocraties électorales, à des degrés divers et avec des capacités variables. Dans deux pays, les élections ont conduit en 2012 à un changement du parti au pouvoir au niveau présidentiel. Cette même année, l'UA a répondu, conformément à sa politique de tolérance zéro à deux tentatives de coup d'Etat via des sanctions régionales et ses propres sanctions. Un pays a retrouvé son ordre constitutionnel. Le MAEP a également contribué à améliorer la gouvernance dans les pays qui se sont engagés sur la voie des réformes. Globalement, le soutien populaire aux institutions démocratiques et à la bonne gouvernance politique s'est renforcé. Cependant, malgré ces avancées, des défis majeurs subsistent : i) La qualité des élections s'est améliorée, mais reste inégale. Il y a eu des cas de violences et de conflits en période pré-électorale et lors de scrutin. Les élections dans tous les autres pays se sont déroulées dans un calme relatif, mais non dénué de tensions, allégations de corruption électorale et intimidation des opposants. ii) Ces flambées de violence reflètent non seulement des faiblesses dans la gouvernance des élections, les règles de la concurrence politique et les mécanismes pour interpréter et trancher les litiges électoraux, mais également les difficultés à gérer la diversité et à promouvoir l'inclusion et la participation sociales à travers les processus électoraux (voir le prochain Rapport sur la gouvernance en Afrique). iii) La gouvernance politique pose des défis plus généraux comme le renforcement des institutions de reddition de comptes, l'élargissement de la sphère politique pour favoriser la participation des citoyens aux décisions, et le renforcement de l'état de droit, des libertés civiles et des droits de l'homme. L'Architecture panafricaine de gouvernance prévoit bon nombre des cadres normatifs nécessaires dans tous ces domaines ; pour autant, l'UA continue de se heurter à des difficultés et des contraintes dans ses efforts pour veiller à leur respect et à leur application.

Nombre de pays avec des élections presidentielle et/ou parliamentaire et/ou locales

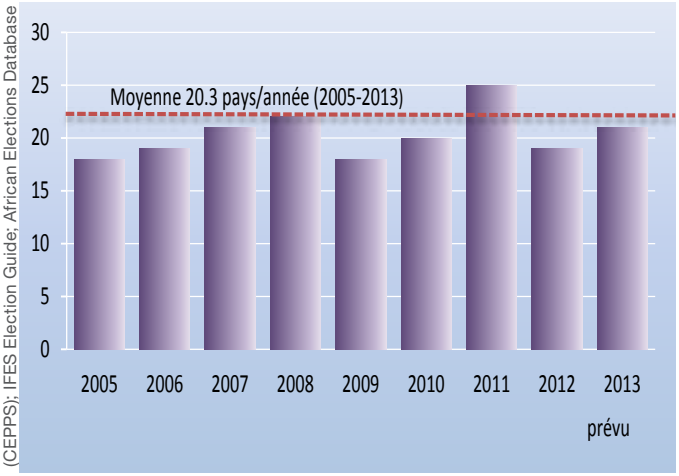

Sources: Electoral Institute for the Sustainability of Democracy in Africa, (EISA); Consortium for Elections and Political Process Strengthening (CEPPS); IFES Election Guide; African Elections Database

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Veiller à la mise en œuvre et suivre régulièrement l'application de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, et maintenir la politique rigoureuse de tolérance zéro vis-à-vis des prises de pouvoir contraires à la constitution ;
- Améliorer les autres indicateurs de la gouvernance politique, dont l'équilibre des pouvoirs, la reddition de comptes, l'état de droit, les libertés civiles et les droits de l'homme notamment par l'application de la Stratégie des droits de l'homme ;
- Continuer à promouvoir le déploiement du MAEP et les programmes d'action nationaux (PAN) qui en découlent.

Partenaires au développement :

- Continuer à soutenir politiquement les actions des institutions à l'échelon des régions et du continent pour améliorer tous les aspects de la gouvernance politique ;
- À la demande des institutions africaines, continuer à apporter un soutien logistique et financier à la mise en œuvre du MAEP et à l'organisation d'élections ;
- Mettre en œuvre le Partenariat de Deauville pour aider à consolider les transitions en cours dans les pays d'Afrique du Nord.
- Où demandé par les institutions africaines, continuer à fournir un soutien logistique et financier pour la mise en œuvre du MAEP et des élections;
- Mettre en œuvre le partenariat de Deauville pour aider à consolider les transitions au Nord de l'Afrique

Fiche thématique **12**

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont souscrit un certain nombre d'engagements dans trois grands domaines : la gestion de la politique macroéconomique, la gestion des finances publiques (notamment en termes de transparence) et la lutte contre la corruption. Vingt-deux pays africains sont Parties à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), et, en décembre 2011, des pays ont fait connaître leur intention de mettre en œuvre la Vision minière pour l'Afrique en faveur d'une exploitation transparente et équitable des ressources minérales. La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC), entrée en vigueur en 2006, couvre la corruption et le blanchiment de capitaux, et contient des dispositions concernant le recouvrement d'actifs et la corruption dans le secteur privé. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs permet de suivre les progrès réalisés en matière de gouvernance tant économique que politique (voir aussi fiche thématique 11).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements pour soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans ces domaines et pour s'attaquer dans leur pays respectif à des problèmes connexes. Les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont adopté le premier Plan d'action anti-corruption à Séoul en 2010. Un Plan d'action révisé pour 2013-2014 a été adopté en 2012. Ces engagements consistent notamment à : i) combattre la corruption en mettant notamment en œuvre la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) ; ii) lutter contre la corruption transnationale, notamment par un engagement actif au regard de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ; iii) poursuivre la corruption active et passive ; iv) ; combattre le blanchiment de capitaux ; v) refuser l'entrée sur le territoire et toute protection aux agents publics corrompus ; vi) soutenir la récupération des actifs volés ; vi) promouvoir la transparence, notamment dans le secteur des industries extractives ; et vii) mettre en place des règles de protection des donneurs d'alerte. Le G8 a adopté en 2011 un Plan d'action pour la restitution des avoirs concernant les pays arabes en transition et a inscrit la transparence au nombre de ses priorités pour 2013. Les partenaires au développement ont en outre pris pour engagements connexes de promouvoir un comportement responsable des entreprises (fiche thématique 4), une plus grande transparence fiscale (fiche thématique 14), et une plus grande transparence de l'aide (fiche thématique 16).

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays d'Afrique ont réalisé des avancées majeures dans l'élaboration d'une politique macroéconomique saine. Ils ont engagé des réformes de fond du cycle de gestion des ressources publiques, passant par la reconstitution des administrations fiscales nationales, la modernisation du cadre juridique applicable notamment à la passation des marchés, la création de nouvelles structures pour le processus d'établissement du budget et le renforcement des institutions supérieures de vérification des comptes. Toutefois, les progrès ont été freinés par un important déficit de transparence, une reddition de compte inadéquate, une insuffisante volonté politique d'adhérer aux cadres constitutionnels et aux lois relatives à la gestion budgétaire et fiscale, et un manque de capacités techniques et managériales. En outre, les carences dans la mise en œuvre et l'exécution des budgets nationaux conjuguées à des lois peu contraignantes compromettent l'efficacité des réformes à renforcer la transparence des processus budgétaires.

Les pays d'Afrique ont adopté en juillet 2011 une position commune sur l'efficacité du développement en ce qui concerne les ressources naturelles, qui réunit les parlements, les communautés économiques régionales et la société civile. À la fin de l'année 2012, neuf pays africains avaient été déclarés en conformité avec les normes de l'ITIE et 13 s'étaient portés candidats. Dix-neuf pays satisfont aux exigences minimales du Système de certification du processus de Kimberley. Des initiatives régionales ont été mises en place pour lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles. Trente-quatre pays ont ratifié la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) et 45 ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). Des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption sont désormais opérationnels. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption a mis en place un Programme quinquennal de lutte contre la corruption en Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies. Ce programme prévoit des travaux de recherche sur les politiques, des activités de formation et de renforcement des capacités, des échanges de connaissances et des actions de sensibilisation à la lutte contre la corruption. L'Association africaine des autorités de lutte contre la corruption a été constituée en 2011 dans l'objectif de renforcer la coopération en matière de localisation, de suivi et de récupération des avoirs et d'enquête sur les affaires de corruption. Le groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites a été créé en février 2012. À l'échelle régionale, l'Afrique du Nord a lancé le Forum arabe sur la récupération des avoirs et l'Afrique australe a créé, en 2012, un réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (ARINSA).

Partenaires au développement : Le Groupe de travail anticorruption du G20 a publié deux rapports qui font état d'avancées inégales dans la mise en œuvre du Plan d'action anticorruption adopté à Séoul. En 2012, au Sommet de Los Cabos, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont souligné la nécessité de « remédier aux insuffisances en matière d'application et d'exécution des lois ». Certains pays ont adopté des lois visant à incriminer la corruption transnationale, et beaucoup ont adopté des lois protégeant les donneurs d'alerte, alors que d'autres n'ont pas encore ratifié la CNUCC. Selon les données de l'OCDE, 14 des

De solides politiques macroéconomiques devraient permettre de renouer avec les soldes budgétaires d'avant la crise. Il s'agit maintenant d'intensifier les efforts en matière de transparence, de récupération des actifs et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites dans le cadre d'une action collective mobilisant la communauté internationale et les pays d'Afrique.

© Kunle Ajayi/Independent Contributors/Africa Media

40 Parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption ont infligé des sanctions à des personnes physiques ou morales pour des faits de corruption d'agents publics étrangers. Les résultats d'une étude conduite en 2012 par Transparency International indiquent une application énergique de la Convention pour 7 des 39 Parties (le même chiffre qu'en 2009), modérée pour 12 Parties, faible pour 10 Parties et inexistante pour 8 Parties. Une récente étude de l'OCDE montre des résultats mitigés parmi les pays de l'OCDE dans l'application des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux (qui sont essentiels pour endiguer les flux financiers illicites), et des carences considérables en matière de vigilance et de disponibilité des informations sur les propriétaires effectifs. Nombre d'institutions financières continuent de servir de refuge aux flux financiers illicites. Quelques pays ont publié des guides relatifs à la récupération d'actifs, mais d'importants obstacles subsistent et la coopération internationale en la matière est lente et complexe. L'obligation de déclaration des paiements effectués par les entreprises du secteur des ressources naturelles n'a été introduite que dans un seul grand pays, et ne concerne pas encore d'autres secteurs. Quelques partenaires au développement ont signé l'ITIE.

Les résultats

Gestion de la politique macroéconomique : La mise en œuvre de saines politiques macroéconomiques a permis à des États africains d'adopter des politiques contracycliques pour atténuer les effets de la crise. Sous l'effet de l'augmentation des recettes, les soldes budgétaires devraient renouer avec les niveaux d'avant la crise, mais l'augmentation des prix des produits alimentaires et du pétrole pourrait ralentir cette évolution. ***Gestion des ressources publiques :*** Certaines séquences du cycle de gestion des ressources publiques, comCertaines séquences du cycle de gestion, comme l'établissement du budget, s'améliorent. Cependant, selon les résultats d'une étude portant sur 20 États africains pour lesquels on dispose de données historiques sur la gestion des finances publiques, environ la moitié des pays n'affichent aucune tendance claire et l'autre moitié se répartit quasiment équitablement entre les pays dont les systèmes de gestion des finances publiques s'améliorent et ceux dont les systèmes se dégradent. ***Transparence :*** PPar rapport au reste du monde, les pays d'Afrique souffrent d'un déficit de transparence concernant les recettes tirées des ressources naturelles et le budget. L'Afrique (hors Afrique du nord) avait un niveau de performance inférieur au niveau mondial dans le dernier « Open Budget Index » (OBI) en 2012 (31 sur 100 pour une moyenne globale de 43). Les pays d'Afrique du nord couverts avaient un score moyen de 19. ***Corruption :*** On estime que les actifs volés du fait de la corruption privent les pays en développement de 20 à 40 milliards de dollars EU chaque année, une bonne partie de ces fonds trouvant refuge dans des centres financiers internationaux. Plusieurs gouvernements d'Afrique, hors Afrique du Nord, ont déployé des efforts substantiels pour endiguer la corruption, en mettant en place de nouvelles institutions ou de nouvelles lois, qui n'ont pas encore produit tous leurs effets. À en juger par la perception de la corruption, les progrès restent lents : selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour 2012, la corruption du secteur public est considérée comme endémique dans la région, avec seulement quatre pays situés dans la moitié supérieure de l'indice. ***Récupération d'actifs volés :*** Quelques pays africains ont récupéré des avoirs volés, mais les difficultés que soulève la coopération entre pays rendent parfois le processus complexe et coûteux. Les activités de corruption à grande échelle continuent d'être liées au recours à des structures juridiques pour dissimuler la propriété et le contrôle de biens mal acquis.

Net public lending/borrowing and inflation in Africa

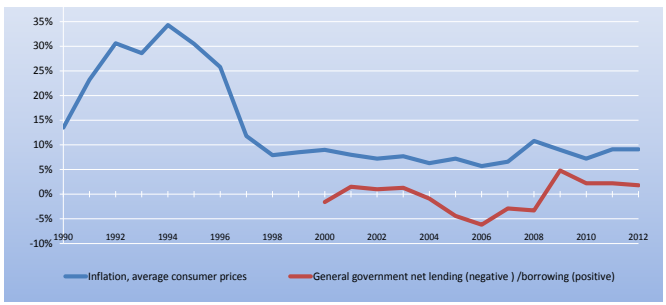

Source: International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2013

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Améliorer la transparence des dispositifs de gestion des finances publiques ;
- Intensifier les efforts de lutte contre la corruption active et passive par la mise en œuvre de la Convention de l'UA, et renforcer le soutien apporté par l'AUABC, et notamment par le Programme régional anticorruption pour l'Afrique ;
- Renforcer les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles nécessaires à la conduite des procédures liées à la récupération d'actifs.

Partenaires au développement :

- Promouvoir un renforcement de la transparence des paiements effectués par les entreprises au profit d'États africains, dans tous les secteurs ;
- Intensifier les efforts pour endiguer les flux illicites, notamment via un soutien au Groupe à haut niveau ;
- Donner pleinement corps aux engagements pris, y compris au travers des processus du G8 et du G20, pour accompagner les États africains dans leurs efforts de recensement et de récupération des actifs volés.

Fiche thématique **13**

PAIX ET SÉCURITÉ

Les principaux engagements

Afrique : Les États africains ont souligné l'impératif que représente l'intensification de leur coopération en matière de sécurité et ont institutionnalisé, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), des mécanismes novateurs pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits aux niveaux régional et continental. Ils ont créé un Conseil de paix et de sécurité (CPS), une Force de réserve africaine composée de 15 000 hommes, un Fonds spécial pour la paix, un Groupe de sages et un Système d'alerte rapide. Des engagements récents ont rappelé la nécessité de privilégier les solutions africaines pour les problèmes africains, en vue de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples, mais prévisibles, et de développer les relations avec les Nations unies et d'autres partenaires. Les pays africains ont en outre adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'aide de leur pays.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements de trois ordres. Ils se sont engagés à étayer les efforts déployés par l'Afrique, notamment en formant et en équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant leurs mécanismes de financement et de décaissement. Ils se sont engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du Système des Nations unies. Ils ont également promis de s'attaquer aux vecteurs de conflit et d'insécurité, notamment au terrorisme, au trafic d'armes légères et de petit calibre, et au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Au cours de la dernière décennie, la CFP a émergé comme le pilier central de l'APSA et est devenue un centre de décisions pour la sécurité collective de l'Afrique. Ce faisant, elle a rflété un changement de position de l'Union africaine (UA) d'une tradition de non-ingérence dans les affaires intérieures vers une nouvelle approche fondée sur les sanctions et une diplomatie régionale plus affirmée pour maintenir la paix. Elle a renforcé la coordination et la coopération avec les CERs et les mécanismes régionaux dédiés à la résolution des crises et conflits. En 2012, elle était activement impliquée dans 7 cas de conflit en cours, renaissants ou nouveaux. Ses actions ont compris des déclarations politiques, des interventions, des interdictions de voyager, des gels de fonds et des actions militaires. L'UA a mené un certain nombre d'opérations de paix, allant de l'appui des élections, à une mission hybride avec l'ONU, et des opérations complètes de maintien de la paix. Les CER ont également été très actives dans ce domaine. La CFP a également examiné un certain nombre de questions politiques, telles que la reconstruction après conflits et le développement, et la situation des réfugiés et des personnes déplacées internes. La coopération entre l'UA et l'ONU a été renforcée dans des domaines allant de la prévention des conflits, la gestion et la résolution, à la gestion des périodes post-conflits pour la reconstruction et le développement. Dans l'ensemble, la participation des soldats de la paix africains à l'ONU, l'UA et aux missions régionales en Afrique a été multipliée par quatre au cours de la dernière décennie, atteignant plus de 86.000 de 35 pays africains en 2012.

Toutefois, il reste des défis importants dans la mise en œuvre de l'APSA. Le fardeau financier et militaire est supporté par quelques États seulement. Il y a toujours des capacités limitées pour mettre sur pied une réaction militaire rapide via la Force africaine en attente ou des unités régionales. Ceci signifie qu'il n'y a pas toujours de réaction africaine rapide et efficace dans nombre de conflits.

Nombre de pays africains engagés dans des conflits

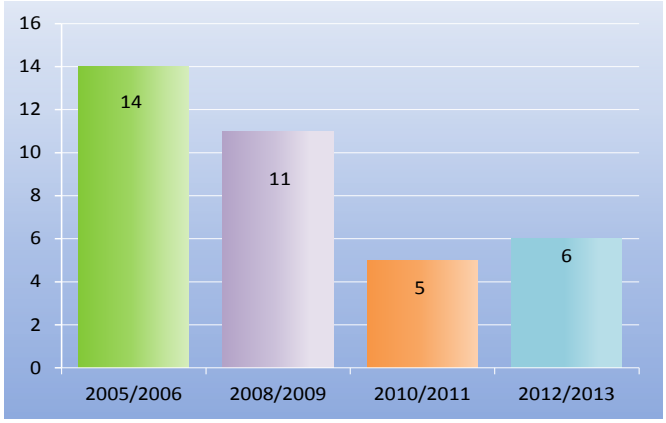

D'importants progrès ont été réalisés en l'Afrique dans la réduction des conflits au cours de la dernière décennie. Cependant, de nouveaux conflits en 2012 démontrent la nécessité de poursuivre ces efforts ainsi que le soutien de la communauté internationale.

© Francesca Pavarini

Partenaires au développement : Ils ont soutenu les efforts africains pour résoudre les conflits sur le continent de 4 manières principales: par le biais de l'aide financière et du soutien pour le renforcement des capacités; grâce à l'équipement, la formation et l'assistance logistique aux opérations de maintien de la paix spécifiques; grâce à l'appui politique aux initiatives de paix en Afrique et les efforts de maintien de la paix; et, à l'occasion, par une intervention militaire directe, adoptée dans le cadre des Nations Unies et avec l'objectif de transférer les responsabilités aux forces de sécurité dirigées par des Africains dès que celles-ci sont opérationnelles. Les partenaires au développement fournissent la majeure partie du financement pour les opérations de l'UA et des CER dans un cadre plus large de l'appui et de la coopération par le biais de l'ONU, avec un budget global 2012/13 de maintien de la paix de EU$ 7,33 milliards. Sur ce total, EU$5,03 milliards est prévu au budget pour les opérations en Afrique, qui représentent 7 des 14 opérations actuelles de maintien de la paix des Nations Unies. L'APD totale dédiée aux conflits, la paix et la sécurité en Afrique a atteint EU$ 886 millions en 2011, avec près de la moitié axée sur la paix et la prévention des conflits. La mise en place de la Facilité africaine de paix a créé une base financière plus solide pour les efforts futurs. Des sommes importantes ont également été engagés par des appels ad hoc dans des cas spécifiques. Malgré cela, la mobilisation des fonds nécessaires en temps opportun reste un défi et les contraintes juridiques sur l'utilisation de certains fonds pont pu avoir un impact défavorable sur le développement de capacités militaires aux niveaux régional et continental. Le Conseil de sécurité continue d'explorer les modalités de financement des futures opérations de maintien de l'UA.

Les résultats

Sur un horizon temporel long, il y a eu une réduction significative du nombre de conflits depuis les années 1990 et le début des années 2000, et une région affectée par des tensions sociales qui troublaient de nombreux pays est devenue plus stable. Toutefois, 2012 a vu émerger un nouveau conflit et des effets secondaires d'un autre conflit régional affecter le Sahel. Il n'y a actuellement aucun conflit interétatique actif en Afrique et un seul conflit dormant, pour lequel l'UA s'efforce de trouver un arrangement. Quatre pays sont concernés par un conflit interne, dont deux affectent d'autres pays. Ceci représente une baisse significative, de 11 pays il y a deux ans et 14 il y a cinq ans. Bien que l'Afrique représente encore 29% des réfugiés et 43% des personnes déplacées à travers le monde, il n'est plus vrai de dire que la majorité de toutes les guerres sont menées sur le sol africain. Il y a eu un certain nombre de succès dans la construction post-conflit de la stabilité. Du fait de l'effort mis dans la reconstruction post-conflit, y compris les travaux sur la transition politique et les institutions de construction, des élections ont été organisées dans 6 pays post-conflit en 2012 (voir aussi rubrique 11).

L'Afrique est confrontée actuellement à des menaces sur sa paix, sa sécurité et sa stabilité à partir de 4 sources principales. Tout d'abord, c' est l'effet des conflits en Afrique du Nord, y compris la prolifération des armes et des groupes armés criminels et terroristes dans le Sahel et les régions du Nord, qui créent des problèmes de sécurité qui ont à leur tour eu un effet d'entraînement sur la stabilité politique. Deuxièmement il s'agit des conflits intra-étatiques, y compris ceux liés aux élections (voir également le sujet 11). Troisièmement, des différends frontaliers menacent les relations entre pays voisins. Quatrièmement, les sécheresses et la famine ont des effets déstabilisants et des conséquences humanitaires importantes dans la région.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Poursuite des efforts aux niveaux continental et régional pour prévenir, gérer et résoudre les conflits, notamment par les opérations de paix conduites par l'Afrique dès que possible, et renforcer la coopération avec le système des NU ;
- Traiter les conflits à leur source en alignant l'APSA et l'AGA ;
- Mettre en œuvre les accords abordant les conflits liés aux ressources et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Partenaires au développement :

- Poursuivre leur appui politique aux initiatives de médiation régionale et sous-régionale ;
- Fournir des ressources financières et en cas de besoin de l'appui au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix en Afrique ;
- Intensifier les efforts pour lutter contre le commerce illicite des ressources naturelles et de stupéfiants et accroître la sécurité maritime pour mieux lutter contre la piraterie.